

Résumé des commentaires publics concernant le rapport provisoire d'évaluation préalable du gouvernement du Canada pour le Pigment Orange 2 (n° CAS 6410-09-9)

Les commentaires officiels émis durant la période de commentaires publics de 60 jours qui a eu lieu du 23 août 2008 au 22 octobre 2008 sur le rapport provisoire d'évaluation préalable pour le Pigment Orange 2, substance du troisième lot à étudier dans le cadre du Défi du Plan de gestion des produits chimiques, ont été fournis par la fondation Reach for Unbleached Foundation et par la Crooked Creek Conservancy Society of Athabasca.

Vous trouverez aux présentes un résumé des réponses et des commentaires reçus, structuré selon les sujets suivants :

- Rejets dans l'environnement
- Persistance, bioaccumulation et toxicité intrinsèque

SUJET	COMMENTAIRE	RÉPONSE
Rejets dans l'environnement	Il existe un manque de renseignements relatifs à la quantité de Pigment Orange 2 importé au Canada et aux rejets éventuels provenant de tels produits. De même, il existe une insuffisance de données sur la surveillance des concentrations de Pigment Orange 2 dans les milieux naturels du Canada.	On n'a pas déclaré d'importation ou de fabrication de Pigment Orange 2 au Canada en quantités supérieures au seuil de 100 kg par an ni d'utilisation de cette substance en quantités supérieures au seuil de 1 000 kg par an. Par conséquent, toute utilisation de cette substance au Canada peut être décrite comme faible. L'évaluation est fondée sur les renseignements disponibles en fonction de l'état actuel de la science et les concentrations environnementales modélisées qui en résultent ont été estimées de manière prudente afin d'assurer que le potentiel d'exposition n'est pas sous-estimé. Il est possible que cette substance soit incluse dans les futurs programmes de surveillance.
Persistance, bioaccumulation et toxicité intrinsèque	L'évaluation de persistance et de bioaccumulation est limitée par le manque de données.	L'évaluation est fondée sur les renseignements disponibles en fonction de l'état actuel de la science. Lors de son utilisation dans des modèles de bioaccumulation, cette évaluation prévoit un faible potentiel de bioaccumulation et de bioconcentration. Selon les renseignements disponibles, le Pigment Orange 2 n'est donc pas bioaccumulable. Le Pigment Orange 2 est relativement inerte et présente un faible potentiel de biodégradation. Les pigments sont généralement conçus pour être persistants.